

Conseil d'administration LYCEE PROFESSIONNEL
Le mardi 3 octobre 2023 à 18h00

- Procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2023
- Ordre du jour

I – Affaires pédagogiques

- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Installation des commissions

II – Affaires administratives et financières

EXERCICE 2023 :

- Affectation de la subvention fonds sociaux
- DBM pour vote : prélèvement sur FDR
- DBM pour information

EXERCICE 2024 :

- Voyage NANTES – POITIERS (AGORA)
- Taux des charges communes appliqués aux recettes du SRH
- **BUDGET 2024**
- Délégation du CA au CE pour passer les marchés à incidence financière annuelle pour 2024

II – Questions diverses

Liste D'émargement

| Equipe de direction | | Présent | Absent | Excusé | Remplacé par |
|--------------------------------------|---------------------------|---------|--------|--------|--------------|
| Proviseure | Mme LE FLEM Pascale. | x | | | |
| Proviseure Adjointe | Mme BELLEVILLE Suzanne | x | | | |
| Adjointe gestionnaire | Mme FRANCES P. | x | | | |
| Collectivités territoriales | | | | | |
| Conseil Régional | Mme CADIOU Gaby | x | | | |
| Conseil Régional | M. TOUDIC Arnaud | | | | |
| Conseil municipal | Mme LE MEN Françoise | x | | | |
| Conseil municipal | | | | | |
| Conseil communautaire | M. THEBAULT Christophe | | | | |
| Directrice du dvlp économique LTC | Mme LE MER Gaëlle | | | | |

| PROFESSEURS | | Présent | Absent | Excusé | Remplacé par |
|-----------------------------------|------------------------------|---------|--------|--------|--------------|
| SDEN – CGT | Mme LE BOZEC LE MAUX Yveline | X | | | |
| | Mme BRIN Céline | X | | | |
| | Mme MADEC Sophie | | | x | |
| | M. SAOUZANET Philippe | X | | | |
| | M. COZIC Fabrice | X | | | |
| LISTE INDEPENDANTE | Mme LE COZIC Magali | X | | | |
| | M. LE BEC David | X | | | |
| Parents d'élèves et élèves | | | | | |
| Parents d'élèves PERL | M. BRUNET Marc | X | | | |
| | Mme MARINO Véronique | | | | |
| Parents d'élèves FCPE | Mme THOMAS Marie | X | | | |
| | M. JUGUET André | X | | | |
| | Mme PRIE Soizic | X | | | |
| Elèves | M. MARTINS Tiago | X | | | |
| | M. PENNEC-JOLY Ylan | X | | | |
| | M. CANEVET Nino | X | | | |
| | M. VEY Mathis | X | | | |
| | | | | | |

Effectifs : 24

Quorum : 13

Nb de présents : 20

La Proviseure déclare la séance ouverte à 18h (20 présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme BRIN Céline

Le conseil adopte son ordre du jour.

Procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2023. Validé à l'unanimité.

I – Affaires pédagogiques

- Règlement intérieur du conseil d'administration

Mme la Proviseure présente le règlement intérieur du conseil d'administration.

Celui-ci est présidé par le chef d'établissement.

Il se réunit en séance ordinaire au moins trois fois par an.

Chaque membre se doit d'être discret pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres

présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres en exercice le composant.

Si le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion.

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- Installation des commissions

Différentes structures permettent aux acteurs et aux partenaires de l'Education nationale de se rencontrer. Certaines d'entre elles ont un pouvoir décisionnel.

-**Le conseil de discipline** de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes.

-**La commission d'hygiène et de sécurité (CHS)** permet de promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels et contribue à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,

-**La commission éducative** examine la situation de l'élève dont le comportement est inadapté à la vie scolaire ou qui ne remplit pas ses obligations scolaires. Elle recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation.

- **Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)** contribue à l'éducation à la citoyenneté et permet de définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives.

-**Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)** rassemble des représentants des lycéens, des personnels et des parents d'élèves. Il formule des propositions sur les questions relatives à la vie dans l'établissement.

- **Le Fonds social lycéen (FSL)** est une aide qui permet de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Il peut s'agir notamment des dépenses liées au transport, à la restauration, aux voyages scolaires.

– La **commission d'appels d'offres** est la commission chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

II – Affaires administratives et financières

EXERCICE 2023 :

- Affectation de la subvention fonds sociaux
2307 € sont affectés au fonds social lycéen. Dans les lycées publics, un fonds social lycéen permet d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Ces aides sont accordées par le chef d'établissement, après avis de la commission.
 - POUR : 20
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

- DBM pour vote : prélèvement sur FDR
Un prélèvement de 7000 € est proposé au vote.
 - POUR : 20
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

- DBM pour information
Modification apportées aux ouvertures des crédits dont une subvention de 12576 € correspondant à Erasmus.

- Attribution de bons cadeaux
Une remise des diplômes est organisée le vendredi 22 Décembre.
Un bon cadeau sera accordé aux élèves les plus méritants, soit un élève par classe.
Cinq bons cadeaux d'une valeur de 30 € chacun sont donc à prévoir.
Les équipes enseignantes choisissent, pour chaque classe, l'élève qui a su s'investir aussi bien scolairement que dans la vie du lycée, montrer un engagement citoyen.
 - POUR : 20
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

- DBM pour vote : attribution mobilité durable pour les AED

Le forfait mobilités durables vise à prendre en charge tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Un arrêté porte son montant maximal à 300 euros.

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

EXERCICE 2024 :

- Voyage NANTES – POITIERS (AGORA)

Dans le cadre du chef-d'œuvre, 3 élèves de Terminale AGORA ont organisé ce voyage du 15 au 17 Mai 2024.

Le chef-d'œuvre permet à l'élève d'exprimer des talents en lien avec le métier qu'il prépare, de développer des compétences telles que des compétences organisationnelles ou encore l'élaboration d'un budget.

50 élèves (Terminales AGORA, 1ère AGORA et CAP EPC2) pourront découvrir la ville de Nantes, le Futuroscope et le Puy du Fou. C'est un vrai moment de convivialité.

Aujourd'hui, la part restant à charge pour les familles est de 140 € par élève. Des actions de financement sont prévues : vente de pizzas, tombola, subventions Karta.

L'association Les Alizés a effectué un don de 3000 €. Cette association permet de financer les actions et projets proposés au Lycée professionnel.

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- Taux des charges communes appliqués aux recettes du SRH

Adoption des taux de charges communes 0,40€/repas et 1,80€/jour d'internat selon l'estimation faite par la Région des coûts hors denrées.

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- BUDGET 2024

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- Délégation du CA au CE pour passer les marchés à incidence financière annuelle pour 2024

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour les marchés dont l'incidence financière est annuelle. Ainsi la gestion des commandes est simplifiée.

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

III – Questions diverses

FCPE

- Les parents font remonter qu'ils ont l'impression de recevoir beaucoup moins d'information sur Pronote que l'année dernière de la part du proviseur du lycée pro - or ils appréciaient énormément la communication très proactive de l'année dernière.

Madame la Provisure précise que le mode de communication est différent. Une enseignante est aujourd'hui référente communication. L'objectif est de simplifier la communication, valoriser tous les projets ou actions concernant la vie du lycée.

Les outils utilisés sont des newsletters, des publications sur instagram ou encore twitter.

En ce qui concerne les réunions, les dates d'examens ou toutes informations officielles, la communication restera sur Pronote. Madame Belleville, proviseur adjoint, reste disponible pour toutes informations supplémentaires.

- Qu'est-ce qui est prévu pour le **coin fumeur** ? il a été déplacé. Est-il prévu de le re-sortir ? Pour les élèves et adultes allergiques ou aux poumons fragiles, éviter d'avoir à traverser un nuage de fumée en entrant et sortant du lycée est plutôt une bonne chose.

Le plan Vigipirate est l'un des outils de la lutte contre le terrorisme, associant tous les acteurs à une démarche de vigilance et de protection.

Madame la proviseure précise que dans ce contexte, des mesures spécifiques doivent s'appliquer dans les lycées pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation.

- Que met en place le lycée concernant **PHARE** (Prévention du harcèlement)

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement, étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

La mise en œuvre a donc débuté par la mise en place d'un questionnaire en ligne et la création d'une équipe ressource polyvalente.

Celle-ci a d'ailleurs élaboré un protocole et une fiche, communiqués à tous les personnels.

En ce qui concerne la prévention, quelques actions sont en cours notamment une conférence organisée par les élèves AGORA à destination d'élèves de secondes professionnelles.

Un plan de prévention reste à rédiger ; il permettra déjà de lister les actions déjà mises en place dans l'établissement et d'organiser des formations de sensibilisation pour les élèves et des formations à l'écoute active pour les personnels.

Madame Belleville précise que des élèves et parents peuvent bien sûr intégrer ces groupes de travail.

Madame la Provisseure souligne que l'analyse précise des situations demande de la rigueur, de l'attention et une contextualisation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h30.

Secrétaire de séance,
Céline BRIN



Présidente de séance,
Pascale LE FLEM

